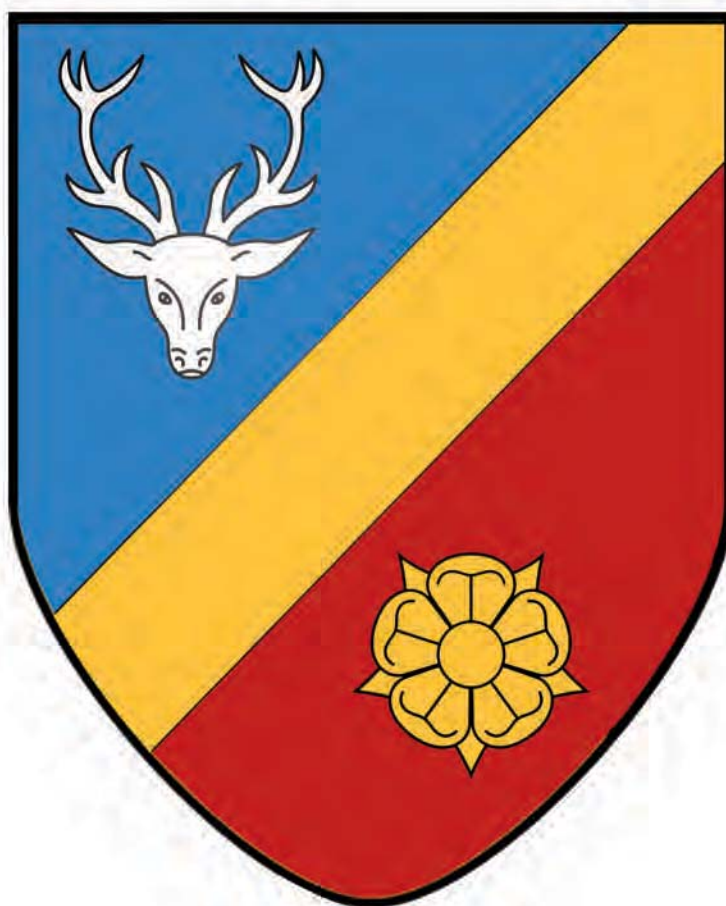


# *Info Servion*

Mars 2015



[www.servion.ch](http://www.servion.ch)

# Table des matières

---

➤ <b>Présentation de Servion</b> .....	2
➤ <b>Autorités</b> .....	3
• Municipalité	
• Conseil communal	
➤ <b>Adresses officielles</b> .....	4 - 5
• Administration communale	
• Administration cantonale	
• Services communaux, intercommunaux ou régionaux	
• Autres adresses	
➤ <b>Services médicaux et sociaux</b> .....	6
• Services médicaux	
• Services sociaux	
➤ <b>Numéros d'urgence</b> .....	7
➤ <b>Ecoles et vacances scolaires</b> .....	8
➤ <b>Transports et agenda des manifestations</b> .....	9
• Bus TL 65 et bus postal 75 et 85	
• Agenda 2015	
➤ <b>Structures d'accueil de la petite enfance</b> .....	10
➤ <b>Informations pratiques</b> .....	11 - 12
• Impôts et taxes communales	
• Papiers d'identité	
• Bureau de poste	
• Magasin – Epicerie – Tea-room	
• Salle communale	
➤ <b>Sociétés locales</b> .....	13
➤ <b>Gestion des déchets</b> .....	14 - 19
• Règlement des déchets	
• Trier c'est valoriser	
• Déchets refusés dans les sacs	
• Quoi – Où	
➤ <b>Formation des détenteurs de chiens</b> .....	20
➤ <b>Télé-réseau - Citycable</b> .....	21
➤ <b>Un peu d'histoire de Servion et photos</b> .....	22 - 23
➤ <b>Un peu d'histoire de Les Cullayes et photos</b> .....	24 - 25
➤ <b>La tour du pétrole</b> .....	26
➤ <b>Diverses illustrations</b> .....	27
➤ <b>Mes notes personnelles</b> .....	28



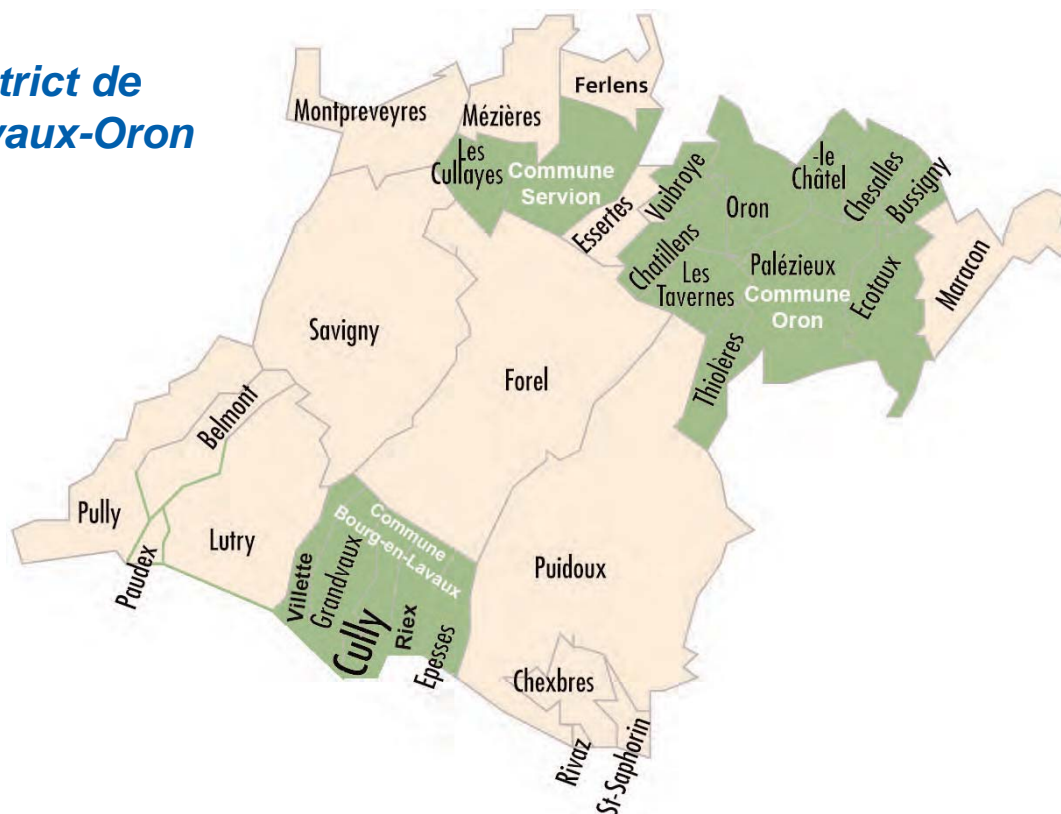
# Servion



## Les villages de Les Cullayes et Servion forment la Commune de Servion depuis le 1er janvier 2012

<b>Nom des habitants de Servion :</b>	<b>Les Servionnais</b> (surnommés les ânes)
<b>de Les Cullayes :</b>	<b>Les Cullatis</b> ou en patois «Les Rondzes Bori» soit les rongeurs de colliers.
<b>Population :</b>	1'891 habitants au 31 décembre 2014, 800 ménages
<b>Superficie :</b>	844 hectares, dont 137 en forêt (105 ha propriété de la Commune de Servion) et 576 ha en surface agricole.
<b>Altitude :</b>	773 mètres à la Chapelle - 837 au centre de Les Cullayes 855 mètres au réservoir situé au bois de Villars.
<b>Dureté de l'eau et nitrates :</b>	La dureté de l'eau est moyennement dure - la dureté en °F est de 17.3 et 16.8 - les nitrates sont mesurés à 2.8 et 12.6 (très en dessous de la limite de 30).
<b>Taux d'imposition :</b>	69% de l'impôt cantonal de base pour 2015.
<b>Impôt foncier :</b>	1 o/oo de l'estimation fiscale.

## District de Lavaux-Oron



Le district de Lavaux-Oron, regroupe 18 communes et 57'949 habitants (2013).

Le préfet du district est M. Jean-François Croset

12 député(e)s représentent le nouveau district au Grand Conseil (sur 150).

# Autorités

## Municipalité

### Syndic

#### **Gilbert Cuttelod**

Administration générale, Finances, Téléréseau  
Téléphone : 021 903 20 65 - Portable : 079 401 78 00

### Municipaux

#### **Cédric Matthey**, vice-syndic

Constructions, Aménagement du territoire, Routes et Police  
Téléphone : 021 903 35 33 - Portable : 079 623 52 33

#### **Monique Ries**

Gestion des déchets, Domaines et bâtiments  
Téléphone : 021 903 02 18 - Portable : 078 664 02 18

#### **René Padrun**

Forêts, STEP et collecteurs, Service des eaux, Défense incendie,  
Protection Civile  
Téléphone : 021 903 17 08 - Portable : 079 447 23 22

#### **Yves Boand**

Instruction publique, Assurances sociales  
Téléphone : 021 903 17 08 - Portable : 078 904 42 34

## Conseil communal

### Président

#### **Olivier Bonvin - Servion**

Téléphone : 021 903 41 46  
o.bonvin@bluewin.ch

### Vice-Président

Philippe Chaubert - Les Cullayes

### Secrétaire

#### **Philippa King Rojo - Servion**

p.king.rojo@bluewin.ch

*Bureau de vote au rez du collège de Les Cullayes  
Ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00  
Boîte aux lettres aux deux collèges (dernière levée dimanche 11h00).*

# Adresses officielles

## Administration communale - Clos-Joli 2 à Servion



Ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h00  
Jeudi de 17h00 à 19h00

<b>Téléphone :</b>	021 903 17 08
<b>Fax :</b>	021 903 34 94
<b>Email :</b>	info@servion.ch
<b>Site internet :</b>	www.servion.ch
<b>Secrétaire municipale :</b>	Claudine Burri-Monney / Laure Oberson - adjointe
<b>Contrôle des habitants :</b>	Anne-May Dufey / Claudine Burri-Monney - adjointe
<b>Bourse communale :</b>	Patricia Dutoit / Anne-Marie Matthey - adjointe
<b>Bureau technique :</b>	Isabelle Lucas Sauterel

## Administration cantonale



**Préfecture :**



**Jean-François Croset, Préfet**

Rue du Temple 17 - Cully  
Tél. 021 316 07 10 - Fax : 021 316 07 11  
prefecture.lavauxoron@vd.ch

<b>Gendarmerie cantonale :</b>	Poste d'Oron-la-Ville - 021 557 86 21 - urgence 117
<b>Justice de Paix :</b>	Maison de Ville - Rue Davel 9 - 1096 Cully du lundi au vendredi : 08h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30 Tél. 021 557 82 55 - Fax : 021 557 82 56
<b>Tribunal d'arr. Est vaudois :</b>	Rue du Simplon 22 - 1800 Vevey - Tél. 021 557 12 50
<b>Office d'impôt du district :</b>	Rue du Simplon 22 - 1800 Vevey du lundi au vendredi : 08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30 Tél. 021 557 10 00 - Fax : 021 557 10 99
<b>Office des poursuites :</b>	Av. C.-F. Ramuz 73a - CP 384 - 1009 Pully Tél. 021 557 83 10 - Fax 021 557 83 19
<b>Registre foncier :</b>	Ch. de Versailles 6 - CP 27 - 1096 Cully Tél. 021 557 83 20 - Fax 021 557 83 25
<b>Etat civil :</b>	Rue du Simplon 18 1800 Vevey Tél. 021 557 07 07 - Fax 021 557 81 79

## Adresses officielles (suite)

### Services communaux, intercommunaux ou régionaux

**Bureau technique :**

**Isabelle Lucas Sauterel - Les Cullayes**  
Ch. des Moures 2 - Tél. 021 903 35 28  
Lundi 09h00 - 11h00 / Jeudi 17h00 - 19h00  
ou sur rendez-vous

**Employés communaux :**

**Carlos Alves** - portable 076 349 68 80  
**Raphaël Chapuis** - portable 079 446 99 67  
Fabrice Ramoni  
Thierry Weber

**Association intercommunale  
des eaux SFE :**

**François Guignet**, Président - Servion  
Tél. 021 903 17 88 / 079 594 27 24

**SDIS Oron-Jorat :**



Corps intercommunal des sapeurs pompiers  
Marc Platel, Commandant SDIS  
[www.sdis-oron-jorat.ch](http://www.sdis-oron-jorat.ch)

**Office régional de placement :**

Av. C.-F.-Ramuz 43, Case postale 240, 1009 Pully  
Tél. 021 557 19 10 - Fax : 021 721 08 85

### Autres adresses

**Eglise Evangélique  
Réformée :**

Pasteur Nicolas Merminod - Mézières  
Tél. 021 331 58 28  
Diacre Anne-Christine Bercher - Montpreveyres  
Tél. 021 647 40 87

**Paroisse catholique :**  
Notre Dame d'Oron-la-Ville  
[www.upierroches.ch](http://www.upierroches.ch)

Unité pastorale St-Pierre Les Roches  
Abbé Lukasz Babiarz - Abbé Joseph Hiên -  
Abbé Gilles Bobe  
1610 Oron-la-Ville - Tél. 021 909 50 37 secrétariat

**Direction des écoles :**  
Gérald Morier-Genoud, Directeur

Collège du Raffort - 1083 Mézières  
Tél. 021 557 35 10 - [eps.mezieres@vd.ch](mailto:eps.mezieres@vd.ch)

**ECA, Etablissement  
cantonal assurance incendie :**

Av. du Général Guisan 56 - CP 300 - 1009 Pully  
Tél. 058 721 21 21

**Arrondissement militaire 5 :**

M. José Pernet - 1018 Lausanne - Tél. 021 316 47 07

**PCI, Protection Civile :**  
[www.pci-oron.ch](http://www.pci-oron.ch)

Patrick Favre - Commandant de la région d'Oron  
Case postale 41 - 1610 Oron-la-Ville  
Tél. 021 907 15 10 - [mail@pci-oron.ch](mailto:mail@pci-oron.ch)

# Services médicaux et sociaux

## Services médicaux

### Centre médical du Jorat :

Rte de Servion 4

1083 Mézières



*Pédiatre:*

*Médecin-dentiste:*

*Physiothérapeute:*

Dr J.-M. Bigler & Dr J. Perdrix - 021 903 19 13

Dr Ch. Krayenbühl - 021 903 11 23

Dr Sarah Pernet-Fattet - 021 903 60 00

Dr V. Dormenval - 021 903 59 03

Mme Alison Garland de Rivaz - 021 903 21 18

### Pharmacie:



Pharmacie du Jorat - David Mack - 021 903 02 60

[www.vaud-pharmacies.ch](http://www.vaud-pharmacies.ch)

### Physiothérapeutes à domicile :

Sarah Piguet - Servion - 079 647 14 25

Anita Schaub - Les Cullayes - 021 323 41 41

### Médecins de garde :

Centrale des médecins **0848 133 133**

### Ambulances - urgences :

**144**

**REGA: 1414**

### Samaritains :

Olivier Tribolet - CP 153 - 1610 Oron-la-Ville

021 907 26 90

### EMS :

Association Le Signal - Les Cullayes - 021 903 11 66

Résidence Praz Joret - Mézières - 021 903 09 40

La Faverge - Oron-la-Ville - 021 908 09 08

Le Flon - Oron-la-Ville - 021 908 02 00

### Vétérinaires :

Julien Lador - Mézières - 021 903 01 01

Daniel Krebs - Mollie-Margot - 021 781 18 19

Eugène Chabloz - Oron-la-Ville - 021 907 84 84

## Services sociaux



### Centre médico-social CMS :

Le Bourg 40 - Oron-la-Ville

Soins à domicile, soins infirmiers, repas à domicile

021 907 35 50 (week-end 0848 133 133)

Infirmière petite enfance :

Consultations mercredi de 09h00 - 11h00 au CMS

Permanence matins lundi au vendredi - 021 641 08 10

### Centre social régional :

Lundi, mercredi et jeudi - 021 557 19 55

### AAS (assurances sociales) :




021 557 19 60




### Cartons du coeur :

021 907 75 02

### CSP Centre social protestant : [www.csp.ch](http://www.csp.ch)

# Numéros d'urgence

<b>Police</b>	<b>Pompier</b>	<b>Ambulances</b>
<b>117</b>	<b>118</b>	<b>144</b>
		

<b>Rega</b>	<b>Intoxication</b>	<b>Dépannage</b>
<b>1414</b>	<b>145</b>	<b>140</b>
		

<b>Renseignements téléphoniques</b>		
<b>1811</b>	<b>1818</b>	<b>1850</b>
		

# Ecoles et vacances scolaires

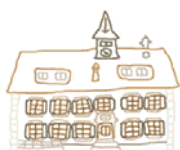
## Ecoles 2014 - 2015

Servion fait partie de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (**ASIJ**) dont sont également membres les communes suivantes : Carrouge, Corcelles-le-Jorat, Ferlens, Forel, Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Savigny, Vucherens et Vulliens.

Servion dispose de quatre classes, une 1ère/2ème, une 4ème, une 5ème et une 6ème année du cycle primaire et Les Cullayes de deux classes, une 1ère/2ème et une 3ème primaire.

Dès la 7ème année, tous les enfants vont à Mézières où se déroule le cycle de transition.

### Servion Ancien Collège



#### Cycle primaire 1-2P

Christine Grund et Isabelle Pasche  
Tél. 021 903 26 93

#### Cycle primaire 4P

Romain Isoard  
Tél. 021 903 26 93

### Servion nouveau bâtiment



#### Cycle primaire 5P

Robin Jaccard et Catherine Ganty  
Tél. 021 903 18 88

#### Cycle primaire 6P

Laura Destraz et Ilona Guillot  
Tél. 021 903 18 88

### Les Cullayes



#### Cycle primaire 1-2P

Françoise Corset et Florence Lettry  
Tél. 021 903 20 97

#### Cycle primaire 3P

Josiane Lapré et Muriel Guesmia  
Tél. 021 903 20 97

Conseil d'établissement : Valérie Hirt, Présidente, 1509 Vucherens

Groupe APE Mézières et environs - Case Postale 45 - 1083 Mézières - [www.ape-jorat.ch](http://www.ape-jorat.ch)

## Vacances scolaires

	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
Rentrée scolaire	Lundi 25 août 2014	Lundi 24 août 2015	Lundi 22 août 2016
Lundi du Jeûne fédéral	22 septembre 2014	21 septembre 2015	19 septembre 2016
Vacances d'automne	Du samedi 11 au dimanche 26 octobre 2014	Du samedi 10 au dimanche 25 octobre 2015	Du samedi 15 au dimanche 30 octobre 2016
Vacances d'hiver	Du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015	Du samedi 19 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016	Du vendredi 23 décembre 2016 (1er jour de vacances) au dimanche 8 janvier 2017
Relâches	Du samedi 21 février au dimanche 1er mars 2015	Du samedi 20 au dimanche 28 février 2016	Du samedi 18 au dimanche 26 février 2017
Vacances de Pâques	Du Vendredi-Saint 3 au dimanche 19 avril 2015	Du Vendredi-Saint 25 mars au dimanche 10 avril 2016	Du samedi 8 au dimanche 23 avril 2017
Pont de l'Ascension (je/ve)	14 et 15 mai 2015	5 et 6 mai 2016	25 et 26 mai 2017
Lundi de Pentecôte	25 mai 2015	16 mai 2016	5 juin 2017
Fin de l'année scolaire	Vendredi 3 juillet 2015	Vendredi 1er juillet 2016	Vendredi 30 juin 2017
Vacances d'été	Du samedi 4 juillet au dimanche 23 août 2015	Du samedi 2 juillet au dimanche 21 août 2016	Du samedi 1er juillet au dimanche 20 août 2017

# Transports et Agenda

## Transports - Bus TL 65 et bus postal 75 et 85

### Ligne 65 : Mézières-Station - Sallaz

Servion : 4 arrêts Zoo/Tropiquarium  
Grange Rouge  
Poste-Croisée  
Clos de l'Auberge



### Ligne 75 : Mézières-Station via Les Cullayes - Sallaz

Servion : 4 arrêts Mannesivaz  
Poste-Croisée  
Grange Rouge  
Zoo/Tropiquarium  
Les Cullayes : 2 arrêts Pra la Tête  
Village



### Ligne 85 : Servion - Palézieux-Gare via Oron-la-Ville

Servion : 4 arrêts Zoo/Tropiquarium  
Grange Rouge  
Poste-Croisée  
Clos de l'Auberge

Voir horaire sur le site [www.servion.ch](http://www.servion.ch)

## Agenda des manifestations 2015



printemps

Visite des forêts communales

1er août

Fête Nationale

22 et 23 août

Fête de la Rentrée

2 et 3 octobre

Fête du vin cuit et des saveurs du monde

20 novembre

Manifestation surprise pour les Seniors

*En 2016, la sortie des Seniors aura lieu le jeudi 8 septembre.*

12 décembre



Marché artisanal et distribution des sapins de Noël

# Structures d'accueil de la petite enfance



Accueil Petite enfance Région d'Oron :  
Ch. du Centre 6 - 1077 Servion  
021 903 14 13 - [www-reseau-aperoch](http://www-reseau-aperoch)

<b>"Garderie nurserie Liloane"</b> Oron-la-Ville	Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30	de naissance jusqu'à l'école Aline Favre Tél. 021 907 18 18
<b>"Garderie nurserie Les Libellules"</b> Carrouge	Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30	de naissance jusqu'à l'école Danielle de Oliveira Tél. 021 903 40 40
<b>"Garderie nurserie Gribouille"</b> Pavillon scolaire Forel	Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30	de naissance jusqu'à l'école Joëlle Tâche Tél. 021 781 12 79
<b>"La Croc" UAPE</b> Bâtiment scolaire Forel	Lundi au vendredi de 07h00 à 18h30	de la 1P jusqu'à 12 ans Joëlle Tâche Tél. 021 781 18 32
<b>"L'Ilot" UAPE</b> Unité d'accueil pour écoliers Centre sportif d'Oron	Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30	de la 1P jusqu'à 12 ans Jacqueline Fraefel Tél. 021 557 35 46
<b>"Meli-Melo" UAPE</b> Ch. du Centre 6 - Collège Raffort Servion - Mézières	Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30	de la 1P jusqu'à 12 ans Corine Nordmann Tél. 079 959 66 29
<b>"Les Potirons" UAPE</b> Savigny	Lundi au vendredi de 06h30 à 18h30	de la 1P jusqu'à 12 ans Isabelle Oerflé Tél. 021 781 16 62 Tél. 079 955 23 47
<b>Structure de coordination des accueillantes en milieu familial</b>		
Ch. du Centre 6 Servion		Christine Favre Tél. 021 903 14 13 Tél. 079 384 08 86
<b>"Les P'tits Loups"</b> Jardin d'enfants Ch. du Centre 4 - Servion	Lundi au vendredi de 08h15 à 11h45 de 13h15 à 16h45	De 2 ans 1/2 à 5 ans Tél. 021 903 29 56
Fermé mercredi après-midi et vacances scolaires		<a href="http://www.ptitsloups.ch">www.ptitsloups.ch</a>

vous trouverez d'autres adresses sur <http://www.vaudfamille.ch/>

# Informations pratiques

## Impôts et taxes communales

Genre	Taux	Date de paiement
Impôt sur le revenu	69%, pour 2015	avec les impôts cantonaux
Impôt foncier	1,0 o/oo de l'estimation fiscale	décembre par la commune
Taxe déchets	Fr. 78.- par habitant de plus de 18 ans Fr. 156.- pour les entreprises	février taxe annuelle selon situation familiale au 1er janvier
Taxe épuration	Taxe fixe de Fr. 180.- par bâtiment + Fr. 1.40 par m3 d'eau consommée	juin
Télé-réseau	Tarifs Citycable	voir sous <a href="http://citycable.ch/">http://citycable.ch/</a>
Service des eaux	Fr. 1.70 m3 + forfait Fr. 52.- par semestre	facturé par Ass. des eaux Servion-Ferlens-Essertes
Impôt chien	Canton = Fr. 100.- /an Commune = Fr. 50.- / an	fin septembre
<b>Des taxes de raccordement sont perçues voir <a href="http://www.servion.ch">www.servion.ch</a></b>		

## Papiers d'identité

*Seules les cartes d'identité se commandent auprès de l'administration communale.  
(Coût par carte : enfant Fr. 35.- adulte Fr. 70.-)*

*Les passeports et les passeports combinés avec une carte d'identité se commandent au  
no **0800 01 1291** ou directement en ligne sur le lien :*

**<http://www.biometrie.vd.ch>**

**N'hésitez pas à prendre contact avec le greffe avant de vous déplacer.**

## Bureau de poste

### Sylvie Gobet - buraliste

Lundi - vendredi : 08h00 - 10h00                      15h30 - 18h00  
Samedi : 09h00 - 11h00  
Téléphone : 058 454 15 46                      Fax : 058 667 49 28

## Magasin - Epicerie - Tea-room

### Eric Duvoisin - Tél. 021 903 36 37

Lundi - vendredi 06h00 - 19h00  
Samedi 07h00 - 17h00  
Dimanche 07h00 - 16h00

**ouvert 364 jours par an**

# Informations pratiques (suite)

## Salle communale - Rte de Servion 4 - Les Cullayes

Capacité : environ 70 à 100 personnes

Location : 1 jour = 08h00 à 08h00 le lendemain

Tarif pour habitants de la Commune : de Fr. 200.- à Fr. 250.- / jour

Tarif pour non habitants : de Fr. 300.- à Fr. 400.- / jour

Forfaits sur demande (2 jours, 3 jours, etc.)

Réservation : [www.servion.ch](http://www.servion.ch) ou au greffe municipal - 021 903 17 08



## Sociétés locales

Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes	Pierre-André Deslisle - Ferlens	021 903 36 10
Abbaye Montpreveyres-Les Cullayes	Michel Diserens - Les Cullayes	021 903 32 95
Les Aînés du Jorat	Monique Maeder - Carrouge	021 903 18 03
Amicale des Anciens Pompiers des Cullayes	Raymond Vauthy	079 513 32 17
Amicale des Anciens Pompiers de Servion	Philippe de Vallière	021 903 21 42
Amis du tir Servion-Essertes	Murielle Guignet - Servion	021 903 17 88
Association Jorat Souviens-toi	Claude-Ivan Jordan - Carouge	021 903 12 94
Ass. des Amis du Théâtre Barnabé	Christiane Lüdi, Présidente	026 660 67 45
Amis du Tropiquarium	Philippe Morel - Servion	021 903 52 28
Association des Amis du Zoo	François Guignet - Servion	021 903 17 88
Ass. des paysannes Vaudoises	Andrea Bory - Carrouge	021 903 17 64
Badminton Club du Jorat	Marina Beaud - Servion <a href="http://www.bcjorat.ch">www.bcjorat.ch</a>	021 903 19 45
Choeur Mixte La Lyre du Jorat	Daniel Rosset, Trésorier	021 903 20 64
	Huguette Augsburgers, Présidente <a href="http://www.lyreservion.ch">www.lyreservion.ch</a>	021 903 23 60
Club de pétanque	François Guignet - Servion	021 903 17 88
Cor des Alpes	Max Zweifel - Mézières	021 907 80 78
Club de Tennis de Table	Marcel Vuagniaux - Vucherens	021 903 17 59
Fanfare du Jorat	Régis Freiburghaus - Ropraz	021 903 55 24
FC Jorat-Mézières	Vincent Rimaz - Les Cullayes	079 709 85 94
Gym de Mézières	Patricia Dumas - Vulliens	021 903 22 03
Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes	Jérôme Padrun - Les Cullayes	076 822 13 10
Judo Ju-Jitsu Club - Savigny	Oliviero Fortini - Savigny	079 466 15 91
Ski Club les Genettes	Cynthia Emery - Carrouge <a href="http://www.lesgenettes.ch">www.lesgenettes.ch</a>	021 903 43 04

# Gestion des déchets

---

## REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS

### FONCTIONNEMENT

La Municipalité recommande aux consommateurs de retourner autant que possible les emballages et les objets usagés aux fournisseurs.

**Ordures ménagères (sacs taxés) :**

- Les sacs autorisés sont en vente dans les commerces locaux, dans les grandes surfaces ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.
- Les détenteurs de sacs d'ordures ménagères taxés les déposent à la déchetterie ou selon les directives de la Municipalité.

**Sont accessibles en tout temps :**

***A la déchetterie de Servion (en face du Tropiquarium) et celle de Les Cullayes (Place des 2 Tilleuls) :***

- Des bennes destinées au **verre** (avec tri des couleurs).
- Des fûts pour les **huiles** végétales et minérales.
- Des containers pour divers déchets (**papier, cartons, fer blanc, textiles**, etc.).
- Des bigs bags pour y déposer les bouteilles **PET** vides, écrasées et bouchonnées.

***A la déchetterie de Servion uniquement :***

- Un emplacement destiné aux déchets **compostables**.  
Le compostage chez l'habitant est toutefois vivement recommandé.
- Des bennes pour divers déchets (**encombrants, bois, ferraille**, etc.).

### Horaire d'ouverture des déchetteries

**Déchetterie de Servion :**

- Lundi            07h30 - 08h30
- Mercredi       17h00 - 18h30
- Samedi          17h00 - 18h30

Les habitants de la Commune peuvent obtenir un badge d'accès pour les 2 sites, accessibles 6 jours sur 7 entre 06h00 et 22h00 et le samedi entre 06h00 et 20h00 (dimanche : fermé), moyennant une consigne de Fr. 20.-.

L'accès à ces deux déchetteries est réservé aux seuls habitants de la Commune de Servion.

**Déchets encombrants (non valorisables) :**

**Les déchets encombrants doivent être déposés dans une benne disponible à la déchetterie de Servion.**

Ces déchets, meubles ou autres, doivent être autant que possible démontés (les matières valorisables séparées) et dans la mesure du possible compactés par le détenteur avant sa venue à la déchetterie.

Seuls sont acceptés dans la benne précitée les déchets ne pouvant être introduits dans un sac taxé.

Depuis le 01.01.2014, les ramassages à domicile des déchets encombrants sont supprimés.

### **Déchets valorisables** (papier carton, bois, métaux, textiles)

Tous ces déchets sont à compacter autant que possible. Ils doivent être déposés à la déchetterie dans les containers et les bennes qui leur sont réservés.

### **Appareils ménagers, électroniques, spéciaux et matériaux inertes**

**Les déchets suivants doivent être déposés à la déchetterie de Servion durant les heures d'ouverture :**

- Appareils ménagers, électroniques, déchets spéciaux (peinture, néons, piles, etc.) ainsi que matériaux inertes (gravats, déchets de tuiles, vitrages, vaisselle, etc.).

### **Quantités importantes de déchets et déchets des entreprises agricoles**

- Les détenteurs de quantités importantes de déchets (déchets professionnels, déchets de constructions, rénovation ou en cas de déménagement) ne pourront pas déposer leurs déchets à la déchetterie. Ils devront commander, à leurs frais, une benne auprès d'une entreprise spécialisée.
- Les déchets des entreprises agricoles devront être éliminés par les agriculteurs et à leurs frais.
- Les déchets de tailles ou autres déchets compostables dépassant 2m<sup>3</sup> devront être évacués à la Compostière de la Coulette, Route de la Cérèce 5 à Belmont/Lsne, et aux frais de leur propriétaire.

### **Article 6.- Devoirs des détenteurs de déchets – Déchets des entreprises**

<sup>o</sup>Les entreprises et les agriculteurs sont tenus d'éliminer eux-mêmes les déchets valorisables et les autres déchets urbains recyclables. L'évacuation, le transport et le traitement des déchets non recyclables, issus de l'activité propre à chaque entreprise sont à la charge de celles-ci. Les entreprises peuvent déposer dans les points de collecte une quantité de déchets urbains correspondant à un ménage. La Municipalité règle l'exécution de cette disposition.

## **ALLEGEMENT DE LA TAXE**

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité décide ce qui suit :

#### a) Naissance

En cas de naissance d'un enfant, lors de l'inscription au contrôle des habitants, son représentant légal peut retirer 10 rouleaux de 10 sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque nouveau-né.

#### b) Jeunes enfants

Dans la deuxième et la troisième année d'un enfant, son représentant légal peut retirer annuellement au contrôle des habitants 4 rouleaux de 10 sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant de cette tranche d'âge.

#### c) Incontinence

Les personnes résidant sur le territoire communal devant porter des protections contre l'incontinence peuvent, sur présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois, obtenir 10 rouleaux de 10 sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres par année.

## Gestion des déchets (suite)

# CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile.



Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage.



Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux, la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza.



Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques.



Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges, lingettes, brosse-à-dents, éponges.

# Gestion des déchets (suite)

## Déchets refusés dans les sacs :

A la poubelle, **je ne peux pas jeter** :

- Les déchets spéciaux tels que vernis, laque, solvant, diluant, colle, matières toxiques
- Les médicaments (à remettre à la pharmacie)
- Le verre recyclable
- Le papier et le carton recyclables
- Les végétaux compostables
- Les néons et ampoules spéciales
- Les capsules de café Nespresso
- La ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables
- Le polystyrène expansé (sagex), à part les chips d'emballage en maïs (mou) à mettre dans les sacs poubelles



**Les sacs blancs peuvent être déposés à la déchetterie de Servion (accès avec badge) ou à n'importe quel point de ramassage réservé aux sacs taxés « blancs et verts ».**














Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité.

**Les feux de déchets sont interdits sur le territoire communal (art. 9 du règlement communal).**








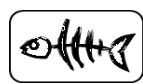

# Quoi

# Où

	<p><b>Verre</b> : trié par couleur et débarrassé de tout bouchon, couvercle, entourage en paille, etc.  <b>Vitres, miroirs et ampoules.</b></p>	<p><b>Déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>
	 <p>Les huiles minérales et végétales doivent être séparées.</p>	<p><b>Déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>
	<p><b>La ferraille</b> regroupe tous les objets métalliques facilement transportables  <i>sauf</i> : alu et fer blanc.</p>	<p><b>Déchetterie :</b>  - Servion</p>
	<p><b>Aluminium et fer blanc :</b>  Les boîtes (boissons, conserves), tubes, barquettes (surgelés, nourriture pour animaux), aérosols, poêles, etc.  <i>sauf</i> : emballages composés alu/plastique et alu/papier tels que certains sachets (soupes, purées de pomme de terre, café), qui sont à jeter à la poubelle.</p>	<p><b>Déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>
	<p>Les <b>plastiques</b> doivent être déposés obligatoirement dans des sacs taxés ou ramenés dans les commerces.</p>	<p><b>Commerces et déchetterie :</b>  - Servion</p>
	<p><b>Déchets encombrants</b> : matelas, skis, moquettes, tapis, linos, tapisserie, mobilier, etc.</p>	<p><b>Déchetterie :</b>  - Servion</p>
	<p>Appareils électriques divers, jouets électriques (ménage, bricolage, télévision, informatique).</p>	<p><b>Commerces et déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>
	<p><b>Capsules Nespresso</b>  (dans les fûts prévus à cet effet).</p>	<p><b>Commerces et déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>
	<p><b>Habits, souliers (en sacs)</b>  (dans les conteneurs mis à disposition par les organismes de ramassage).</p>	<p><b>Déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>
	<p><b>Papier et carton</b>  Les cartons doivent être aplatis sans corps étranger (sagex, plastique, etc.).</p>	<p><b>Déchetteries :</b>  - Servion  - Les Cullayes</p>

## Quoi

## Où

	<p><b>Déchets de bois</b> sauf les meubles rembourrés, les traverses de chemin de fer et les poteaux électriques. <i>Les gros éléments doivent être cassés.</i></p>	<p><b>Déchetterie :</b> - Servion</p>
	<p><b>Déchets facilement compostables :</b> déchets verts, gazon, déchets de tailles et de jardin, <u>au maximum 2m<sup>3</sup></u>.</p>	<p><b>Déchetterie :</b> - Servion</p>
	<p><b>Déchets difficilement compostables :</b> troncs d'arbre, foins, etc. ou volume dépassant 2m<sup>3</sup> : <b>doivent être amenés à la Coulette.</b> <i>(07h30-12h00 - 13h00-17h00 samedi excepté)</i></p>	<p><b>Compostière de la Coulette</b> Rte de la Céréce 5 1092 Belmont/Lsne Tél. 021 784 27 45</p>
	<p><b>PET</b> uniquement les bouteilles non consignées portant ce logo <i>sauf: les bouteilles ayant contenu du lait, de l'huile, du vinaigre, des produits de soin ou de nettoyage.</i> <b>Les bouteilles doivent être aplaties.</b></p>	<p><b>Commerces et déchetteries :</b> - Servion - Les Cullayes</p>
	<p><b>Le sagex et le polystyrène</b> doivent être séparés et sans corps étranger.</p>	<p><b>Déchetteries :</b> - Servion - Les Cullayes</p>
	<p><b>Déchets spéciaux ménagers :</b> Piles (à déposer également dans les points de vente), batteries, néons, ampoules longue durée, solvants, peintures, médicaments (à ramener de préférence dans les pharmacies), produits phytosanitaires et de traitement du bois. Tous ces déchets ne peuvent provenir que des ménages privés et en petites quantités. <b>Attention:</b> ces produits ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les égouts!</p>	<p><b>Commerces et déchetterie :</b> - Servion</p>
	<p><b>Les pneus ne sont pas acceptés à la déchetterie.</b></p>	<p><b>Entreprises agréées (garages, etc.)</b></p>
	<p><b>Les déchets carnés ne sont pas acceptés à la déchetterie.</b></p>	<p><b>Usine d'incinération</b> En Bronjon 1510 Moudon Tél. 021 905 20 57</p>
	<p><b>Table d'échange</b> Par respect pour les utilisateurs, seuls des objets en <u>parfait état</u> doivent y être déposés.</p>	<p><b>Déchetterie :</b> - Servion</p>

# Formation des détenteurs de chiens



**L'existence d'un chien est étroitement liée à celle de son maître**




Pour détenir correctement cet animal, le futur propriétaire de chien doit suivre une formation. Cette mesure s'applique à tous les propriétaires de chiens et à tous les types de chiens, conformément à la **nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des animaux**.

## Formation théorique avant l'achat d'un chien

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours, qui dure au moins quatre heures, l'informerá sur les besoins de son animal, sur la façon de le traiter correctement et sur l'investissement représenté, en temps et en argent. C'est donc un cours de sensibilisation. Les personnes qui ont déjà eu un chien n'ont pas besoin de suivre cette formation.

## Cours pratique avec le chien

Tout personne qui achète un chien doit, **même si elle en possède déjà un**, suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Lors de ce cours, le nouveau propriétaire apprendra comment avoir son animal sous contrôle dans les situations du quotidien, à identifier les situations à risque, à les désamorcer et à remédier aux éventuels problèmes de comportement du chien.

	Acquisition d'un chien avant le 01.09.2008	Acquisition d'un chien entre le 01.09.2008 et le 01.09.2010	Acquisition d'un chien dès le 01.09.2010
<b>Détenteur de chiens</b>	Pas de formation nécessaire	Doit suivre l'entraînement avant 09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien	Doit suivre l'entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien
<b>Non-détenteur de chiens</b>	Pas de formation nécessaire	Doit suivre la formation théorique et l'entraînement avant 09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien	Doit suivre la formation théorique avant l'acquisition du chien et suivre un entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien

**Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en consultant le site <http://www.bvet.admin.ch>**

### CHAÎNES GÉNÉRALISTES



### CHAÎNES SPORT

### CHAÎNES RÉGIONALES



### CHAÎNES PORTUGAISES

### CHAÎNES ESPAGNOLES

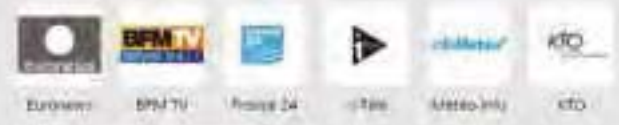
### CHAÎNES ENFANTS



### CHAÎNES DÉCOUVERTE



### CHAÎNES INFO



### CHAÎNES ITALIENNES



### CHAÎNES ESPAGNOLES



### CHAÎNES DIVERTISSEMENT



### CHAÎNES MUSIQUE

### CHAÎNES SPORT

### CHAÎNES GERMANOPHONES



### CHAÎNES AUTRES LANGUES



# Un peu d'histoire de Servion

## *À l'époque romaine*

**E**n l'an 58 avant l'ère chrétienne, notre région fut conquise par Jules César et devint une province romaine. Lors de la soumission des Helvètes à César, ceux-ci devinrent sujets du peuple romain. Ils conserveraient une certaine autonomie locale, mais payaient à Rome un tribut.

Donatus Salvianus, esclave d'Auguste (mort en 50 après J.C.) est mentionné comme percepteur d'impôts de la région (exactor tributorum). Cependant rien ne prouve qu'il existe une relation entre Donatus Salvianus et notre village.

## *Au Moyen Âge*

Au Moyen Âge, les terres de la région d'Oron se répartissaient principalement entre trois seigneuries : celle de l'Abbaye de Haut-Crêt, celle d'Oron et celle de Palézieux. L'Abbaye cistercienne de Haut-Crêt fut fondée en 1134 par Gui de Merlen, évêque de Lausanne, sur les terres actuelles des Thioleyres et des Tavernes. Parmi les très nombreux domaines dépendant de cette abbaye se trouvait notre village, ainsi qu'entre autres Essertes et Châtillens. La seigneurie d'Oron était quant à elle en partie possession de la royale Abbaye de Saint-Maurice.

Tant le cartulaire de Haut-Crêt que les archives de l'Abbaye de Saint-Maurice citent un certain nombre de faits et personnages que l'on peut situer entre le XII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit notamment de Paganus de Salvion (ou Payen de Salvion) cité en 1141. Il est le premier membre connu de la famille de chevaliers portant le nom de notre village, qu'elle avait pour fief.

Pierre de Salvion vivait, lui, en 1259. À cette époque, il remit pour le prix de douze livres lausannoises l'avouerie de cette terre à Pierre de Savoie. L'avoué y faisait administrer la justice et percevait annuellement de tout chef de famille une coupe d'avoine et une poule.

Un sceau du chevalier Guillaume de Sarvyon (ou de Servion), en 1291, représente un lion dans le champ (similitude d'armoiries avec Vuibroye).

## *Séparation Servion - Ferlens*

Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Ferlens faisait partie de la Commune de Servion. La séparation de nos deux villages fut ordonnée par un décret du Grand Conseil daté du 3 juin 1816.

Depuis de nombreuses années, de "graves" différends opposaient les citoyens des deux bourgs. Le 1<sup>er</sup> mars 1815, Jean-Jacques Gillieron, Daniel Pasche et Jean-Daniel Pasche adressèrent au Landamman et au Conseil d'État une pétition demandant la séparation.

La municipalité, avec Jean-Baptiste Devaud comme syndic, fait opposition à cette pétition. Ferlens fait une deuxième opposition. Le 3 juin 1816, le Grand Conseil décide le partage. Un acte de partage devra être négocié et les bourgeois devront opter pour Servion ou Ferlens.

L'accord final sera signé le 19 octobre 1820. 834 bourgeois opteront pour Servion et 377 pour Ferlens.

Depuis le début de ce siècle les habitants de Servion portent le sobriquet d'ânes. Pour quelle raison ?

Il existe dans la région de Servion-Mézières d'anciennes carrières de molasses. Les chariots lourdement chargés étaient tirés par des ânes. Bêtes et âniers cheminaient paisiblement le long des routes conduisant à Lausanne.

On prenait son temps, on s'arrêtait fréquemment. Les bourricots se régalaient de chardons, nombreux dans le Jorat, tandis que les charretiers lampaient la piquette au baril ou buvaient un verre dans un des rares relais.

C'est ainsi que, cahin-caha, on érigea de nombreux édifices lausannois en molasse de Servion (Crédit Foncier Vaudois).

La ronde du Jorat de René Morax tirée de "La Dîme" jouée au théâtre de Mézières en mai 1908 dit notamment : "Que voit-on à Servion ? Des ânes tondre les chardons, tra-la-la !" La ronde du Jorat baptisait ainsi les habitants de Servion, tout comme elle le fit avec les "coucous" d'Essertes et les autres villages de notre région.

## Servion

---



## Un peu d'histoire de Les Cullayes

---

Au Moyen Age, les Cullayes ont fait partie de la seigneurie de Vulliens, dont elles furent détachées à la fin du XIVème siècle avec Mézières et Carrouge pour former une seigneurie particulière.

Les armoiries des Cullayes, adoptées en 1923, présentent une tête de cerf et une rose. Ses couleurs sont le bleu, le jaune, le rouge et le blanc.

La rose rappelle les armes des anciens sires de Vulliens et le cerf celles des Cerjat, leurs seigneurs au 18<sup>ème</sup> siècle.

En termes d'héraldisme nous dirions :

*Taillé au 1 d'azur au rencontre de cerf d'argent, au 2 de gueules à la rose d'or.  
Une barre du même brochant sur la partition.*

Ses armoiries ont été reprises par la nouvelle Commune de Servion née le 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la fusion entre Les Cullayes et Servion.

Les Cullatis ont un sobriquet qui connaît deux ou trois versions :

- *Lè Rondze-Bourri* (les ronges-colliers-de-chevaux), version Charles Roux dans « Noms et sobriquets des Vaudois » qui indique également *Lè Sabotâi* (les sabotiers) sans en donner les raisons.
- Dans leur ouvrage « Restons Vaudois », Roger Bastian et Albert Itten parlent pour la même définition des rongeurs de haies. Allusion faite aux nombreuses haies qui envahissaient le village et qui furent arrachées lors de la mise sur pied du Plan Wahlen.
- La ronde du Jorat, de René Morax, tirée de "la Dîme", jouée lors de l'inauguration du Théâtre du Jorat en mai 1908 dit notamment :

"Sur la route des Cullayes, les rondze-bourri broutent les haies, tra la"

Une première maison de commune a été construite en 1772 aux frais des communards. Elle comprenait un plain-pied qui servait de logement au régent où il y faisait l'école en hiver.

L'étage supérieur était destiné à l'école en été et, pendant toute l'année, le régent y donnait tous les dimanches le catéchisme et présidait tous les vendredis la prière.

Le clocher servait à appeler tout ce monde pour les services religieux et pour les assemblées de commune.

Le collège actuel a été construit en 1828.

## *Les Cullayes au fil des saisons (photos de Th. Weber)*

---



# La tour du pétrole

Article Revue 18 juin 1938

## Le forage de Servion

On inaugurerait officiellement, hier, le forage Vingerhoets numéro deux, à Servion. La tour métallique, haute d'une quarantaine de mètres, est située au sud-ouest du village, près des bois, dans un site admirable d'où l'on découvre, au loin, les vallonnements du Jorat, de la Broye et du pays fribourgeois. Si discrètement cachée qu'il faut être averti de sa présence pour remarquer les drapeaux qui la couronnent. Une baraque faite de tôle ondulée, un moteur qui ronfle jour et nuit, des bassins de décantation où l'eau qui revient du fond du trou dépose les matériaux dont elle s'est chargée avant de repartir pour les abîmes, c'est là toute l'installation. Quant aux tiges de forages et au foret lui-même, lourde pièce de métal à ailettes, c'est une autre histoire que nous espérons bien raconter un jour.

Juchés sur la première plateforme, dominés par un pont roulant sur lequel un ouvrier ajuste, l'une après l'autre, les tiges qui descendront dans les profondeurs de la terre — travail de longue haleine puisqu'il faut de trois quarts d'heure à une heure pour atteindre 165 mètres — des invités nombreux prirent contact avec l'entreprise. M. le conseiller d'Etat Fazan et M. l'ingénieur en chef Perret, M. le préfet Porchet, MM. les députés et syndics de la région coudoyaient M. le colonel commandant de corps Guisan, M. le colonel Petitpierre, M. le lieutenant-colonel R. Secretan et d'autres personnalités que la recherche du pétrole ne laisse point, à juste titre, indifférentes.

On entendit des paroles d'un courageux optimisme de M. Guisan fils, et de M. Vingerhoets, qui connaît tous les pays où sourd le carburant liquide. M. le syndic Détraz, de Servion, remercia les initiateurs d'avoir choisi de Jorat comme lieu de leurs essais et leur souhaita bonne chance.

Notons, en particulier, le très bel éloge que M. Vingerhoets fit de l'ouvrier suisse et vaudois, à son affaire, discipliné, de toute confiance. Les équipes qui travaillent à Servion — trois de cinq hommes chacune, tous du pays — se sont parfaitement mises au courant d'un labeur qui n'est pas sans difficulté, ni sans danger, où la précision et la conscience sont qualités maîtresses. M. Vingerhoets annonça enfin qu'un troisième forage serait prochainement entrepris, nous ne savons encore où.

Une savoureuse collation, où triomphèrent des sandwiches admirables de saveur préparés par M. Pasche, du Cheval-Blanc, et quelques bouteilles d'un vin parfait, mirent fin à la petite cérémonie.



Le forage de Cuarny atteignait hier 1401 mètres ; celui de Servion, à ses débuts, touchait 165 mètres.

Forages du 20 mai 1938 au 15 septembre 1939

Profondeur des forages : 1'432.95 mètres





**Bâtiment du vieux-collège  
Servion**

- Greffe municipal
- Contrôle des habitants
- Bourse communale
- Classes 1-2P et 4P

**Bâtiment du collège  
Les Cullayes**

- Bureau technique
- Local de vote
- Classes 1-2P et 3P



**Noël des séniors 2011**



**Sortie des séniors 2014**



**Fête du vin cuit,  
des mets et saveurs du monde**



# ***Mes notes personnelles***

---